

FdS © 2024



CAF 730 MF
Version: 5.1
Date de Révision: 27.02.2024
Remplace la version: 06.12.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: CAF 730 MF

N° de produit: PRCO90061954

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Réalisation de joints, étanchéités et collages divers.

Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:

Elkem Silicones France SAS

Fournisseur:

Service Chimie
place de l'Eglise
77400 Saint Thibault des Vignes
FRANCE

Téléphone: +33 (0) 164 308 922
site web : www.service-chimie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France (24h/24): +33 (0)9 75 18 14 07

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage:

Informations supplémentaires de l'étiquette:

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers:

Dangers Physiques:

En présence d'eau ou d'air humide, le produit s'hydrolyse pour former des substances dangereuses. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

Dangers pour la Santé:

Inhalation:

Aucun symptôme spécifique constaté.

Contact oculaire:

Aucun symptôme spécifique constaté.

Fds © 2024



CAF 730 MF

Version: 5.1

Date de Révision: 27.02.2024

Remplace la version: 06.12.2023

Contact avec la Peau:	Aucun symptôme spécifique constaté.
Ingestion:	Aucun symptôme spécifique constaté.
Autres dangers pour la santé:	Aucune autre information notée.
Dangers pour l'environnement:	Non considéré comme dangereux pour l'environnement.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).
Propriétés perturbant le système endocrinien - Santé:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Propriétés perturbant le système endocrinien - Environnement:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres dangers:	Aucune autre information notée.
Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:	

Désignation chimique	Concentration*	N° CAS	N°CE	Classification
2-Pentanone, oxime	<6%	623-40-5	-	Acute Tox. 4 H302; Eye Irrit. 2 H319; STOT RE 2 H373;

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges:

Informations générales:

Mélange de Polyorganosiloxanes, charges, additifs.

Composant(s) dangereux:

Désignation chimique	Concentration*	Type	N° CAS	N°CE	N° d'enregistre- nt REACH	Notes
2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime	5 - <10%	Composant	58190-62-8	-	01-2120006148-66-XXXX	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

ED: Perturbateur endocrinien

Classification:

Désignation chimique	Classification	Limite de concentration spécifique : / ETA / facteurs M:	Notes
----------------------	----------------	---	-------



CAF 730 MF
 Version: 5.1
 Date de Révision: 27.02.2024
 Remplace la version: 06.12.2023

2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime	Acute Tox. 4 H302; Eye Irrit. 2 H319;		
--	---------------------------------------	--	--

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Informations générales:

Aucune recommandation spécifique de premiers soins notée. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des mesures de premiers secours:

Inhalation:

Dans les conditions normales d'emploi prévues, cette substance n'est pas présumée présenter de danger par inhalation. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la Peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes apparaissent après le lavage.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle des secouristes:

Les secouristes doivent prendre garde à leur propre protection et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Consulter les sections 5 et 8 pour plus d'informations sur les procédures d'urgence et l'équipement de protection

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun symptôme spécifique constaté. Pour plus d'informations, consulter la section 11 de la FDS.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Notes au médecin:

Pas de recommandations spécifiques. Présenter cette Fiche de Données de Sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Le produit brûlera dans des conditions d'incendie. La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone, des oxydes de silicium et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.



CAF 730 MF
Version: 5.1
Date de Révision: 27.02.2024
Remplace la version: 06.12.2023

5.3 Conseils aux pompiers:

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Retirez les conteneurs non endommagés de la zone d'incendie s'il est possible de le faire en toute sécurité. Évacuer vers un endroit sûr et contacter les services d'urgence. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients. Collectez séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Suivez les précautions à prendre pour une manipulation sans danger et les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols. Recueillir le produit répandu. En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement. Prévenir les autorités concernées en cas de rejet de cette matière dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination. En cas de déversement important, prévoir une digue ou tout autre moyen de confinement approprié pour empêcher le produit de se répandre. Si le produit endigué peut être pompé, stockez le dans un récipient approprié. Ne jamais remettre le produit déversé dans son contenant d'origine en vue de sa réutilisation. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié (cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Recueillir les déversements et les matériaux contaminés et les éloigner le plus rapidement possible du lieu de travail, afin de les verser dans un récipient approprié et convenablement étiqueté. Éliminer le produit récupéré conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections. En particulier, les informations sur les contrôles d'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent dans les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions:

Manipuler dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8. Veillez à prévenir les déversements, les déchets et à minimiser les rejets dans l'environnement. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.



CAF 730 MF
Version: 5.1
Date de Révision: 27.02.2024
Remplace la version: 06.12.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales. Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Stocker dans un endroit sec. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver au-dessus du point de congélation du produit chimique. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

Emballages fréquemment utilisés sur nos sites:
Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de recommandations spécifiques. Pour plus d'informations, voir la fiche technique de ce produit.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle:
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Méthodes de surveillance:
Assurer le suivi des expositions des travailleurs en accord avec les réglementations nationales et européennes en vigueur et notamment avec les directives 98/24/CE et 2004/37/CE.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles Techniques Appropriés:
Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Le niveau de protection et les types de moyens techniques nécessaires dépendent des conditions d'exposition potentielles. Les moyens techniques sont toujours préférables à l'équipement de protection individuelle. Mesures techniques à envisager : Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante : Utiliser des mesures techniques comme le confinement du procédé ou la mise en place d'une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations émises dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les concentrations émises dans l'air à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières et le contact oculaire et cutané. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur, adapté aux conditions d'utilisation du produit et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux



CAF 730 MF
 Version: 5.1
 Date de Révision: 27.02.2024
 Remplace la version: 06.12.2023

Protection des Mains:

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fourni par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées. En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, contacter un fournisseur de gants de protection homologués CE afin de définir les gants appropriés.

Le contact prolongé ou répété :
 Matière: Nitrile.
 Épaisseur du gant: 1,25 mm
 Ligne directrice: EN374-3
 Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les ateliers ELKEM.

Contact bref:
 Matière: Nitrile / Néoprène
 Épaisseur du gant: 0,198 mm
 Ligne directrice: EN374-3
 Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les laboratoires ELKEM.

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécifique.

Protection respiratoire:

Si les mesures techniques de contrôle de l'exposition ne permettent pas de maintenir les concentrations émises dans l'air en-dessous des limites d'exposition recommandées ou à un niveau acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un appareil respiratoire homologué doit être porté. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Appareil respiratoire à filtre combiné de type ABEK. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (filtre contre poussières et gaz) pendant les opérations conduisant à la formation de poussières/aérosols.

Contrôles environnementaux:

Voir les rubriques 7 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:

État:

Solide

Forme:

Pâte

Couleur:

Blanc

Odeur:

Ethérée.

pH:

Non applicable

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Point d'ébullition:

Aucune information disponible.

Point d'éclair:

Non applicable

Inflammabilité:

Aucune information disponible.

Limite supérieure d'inflammabilité (%):

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'inflammabilité (%):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.



CAF 730 MF

Version: 5.1

Date de Révision: 27.02.2024

Remplace la version: 06.12.2023

Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 1,05 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités:	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Acetone.: Très peu soluble. Ethanol.: Très peu soluble. Hydrocarbures aliphatiques.: Dispersible Hydrocarbures aromatiques.: Dispersible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule:	
Granulométrie:	Non applicable

9.2 Autres informations:

Propriétés comburantes:	N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)
-------------------------	---

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide. Réagit lentement au contact de l'eau ou de l'air humide.

10.2 Stabilité chimique:

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pendant son utilisation ou au contact avec de l'eau, peut générer des substances dangereuses.

10.4 Conditions à éviter:

Évitez tout contact avec l'eau ou l'air humide. En présence d'eau ou d'air humide, le produit s'hydrolyse pour former des substances dangereuses.

10.5 Matières incompatibles:

Combustibles forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.



CAF 730 MF
 Version: 5.1
 Date de Révision: 27.02.2024
 Remplace la version: 06.12.2023

Inhalation:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 18 mg/kg ; (Rat ; Femelle, Mâle ; Oral) ; Méthode: OECD 422 ; Exposition subaiguë. Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 13 mg/kg ; (Rat ; Femelle, Mâle ; Oral) ; Méthode: OECD 408 ; Exposition subchronique. Résultats obtenus sur un produit similaire

Corrosion ou Irritation de la Peau:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Irritant. (Lapin) ; Méthode: OECD 405 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Sensibilisation cutanée: N'est pas un sensibilisateur cutané. (Cobaye) ; Méthode: OECD 406 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Mutagénicité des Cellules Germinales:

In vitro: De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Essai de mutation réverse sur bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules de lymphome de souris ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Aberration chromosomique: Positif avec activation métabolique., Négatif sans activation métabolique.

(Lymphocytes humains ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

In vivo: De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: négatif (Rat ; Ingestion) ; Méthode: OECD 474 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Cancérogénicité:

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: De par notre connaissance des informations sur la composition:

**CAF 730 MF**

Version: 5.1

Date de Révision: 27.02.2024

Remplace la version: 06.12.2023

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Non classé

Etude de fertilité sur 1 génération: NOAEL (parent): > 103 mg/kg ; NOAEL (F1): Aucun(e) ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Femelle, Mâle ; Ingestion) ; Méthode: OECD 415 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (parent): > 45 mg/kg NOAEL (F1): Aucun(e) ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Femelle, Mâle ; Ingestion) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Tératogénicité: De par notre connaissance des informations sur la composition:**2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

Non classé

NOAEL (terato): > 103 mg/kg ; NOAEL (mater): > 103 mg/kg (Rat ; Ingestion) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:**De par notre connaissance des informations sur la composition:****2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:**De par notre connaissance des informations sur la composition:****2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration:**De par notre connaissance des informations sur la composition:****2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers:**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité:****Toxicité aiguë:****Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:****2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

CL 50 (Oncorhynchus mykiss; 96 h) : > 117 mg/l ; Méthode: OECD 203 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:**2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

CE50 (Puce d'eau (Daphnia magna); 48 h) : > 117 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Plantes aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:**2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):**

CEr50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : 103 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : 37 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Résultats obtenus sur un produit similaire



CAF 730 MF

Version: 5.1

Date de Révision: 27.02.2024

Remplace la version: 06.12.2023

Toxicité pour les microorganismes: Aucune information disponible.

Toxicité chronique:

Poisson: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Biodégradation: De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

1 % (28 jr) ; Méthode: OECD 301 B ; Ne se dégrade pas rapidement. Résultats obtenus sur un produit similaire

Rapport DBO/DCO: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de Bioconcentration (BCF): De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Facteur de Bioconcentration (BCF): 69,21 ; Le produit n'est pas considéré comme ayant un potentiel de bioaccumulation Relation structure-activité (RSA)

Coefficient de partition (n-octanol/eau): De par notre connaissance des informations sur la composition:

2-PENTANONE, O,O',O''-(ETHENYLSILYLIDYNE)TRIOXIME (58190-62-8):

Log Kow: 1,25 (22 °C) ; Méthode: OECD 117

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Ne pas jeter les résidus à l'égout. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections. En particulier, les informations sur l'identification des dangers et sur la stabilité et la réactivité du produit dans les chapitres 2 et 10.

Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer ou mettre en décharge.



CAF 730 MF
Version: 5.1
Date de Révision: 27.02.2024
Remplace la version: 06.12.2023

Emballages Contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

Code de déchets:

Le code de déchet du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car sa détermination dépend de la manière dont le produit est utilisé par les utilisateurs finaux. Le code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en accord avec l'opérateur d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IMDG / IMO

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE:

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

FdS © 2024



CAF 730 MF
Version: 5.1
Date de Révision: 27.02.2024
Remplace la version: 06.12.2023

réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Ce produit n'étant pas classé comme dangereux, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire. Pour les informations relatives à une utilisation sûre, veuillez vous référer à la rubrique 8 de cette FDS.

Statut aux inventaires:

AU AIICL:	Non conforme à l'inventaire.
DSL:	Non conforme à l'inventaire.
NDSL:	Non conforme à l'inventaire.
IECSC:	E (cas spécial)
ENCS (JP):	Non conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Non conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Non conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision:

RUBRIQUE 2:	Modification:	Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation
-------------	---------------	--

Abréviations et acronymes:

CLP: Règlement n° 1272/2008
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observé
DMENO - Dose Minimale avec Effet Nocif Observé
ED: Perturbateur endocrinien
SVHC: Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**CAF 730 MF**

Version: 5.1

Date de Révision: 27.02.2024

Remplace la version: 06.12.2023

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Date de Publication: 27.02.2024**Avis de non-responsabilité:**

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.